



Quels sont mes droits ,après la donation d'une petite maison sur

Par **suzedu12**, le **14/03/2010** à **19:34**

Bonjour,

Ma maman m'a donnée ,en 1994,une maison qu'elle avait héritée de son père avant d'être mariée.

Mon papa est décédé depuis 1989 et nous avons laissé la jouissance des biens à ma maman.

Nous étions 6 enfants et ne sommes plus que 4.

Des travaux ont été effectués depuis 2004 dans la maison pour que maman puisse mettre le commerce en gérance,elle vie donc dans cette maison.

Lors du décès de mes 2 frères en mai 2009 pour la succession, le notaire a évalué les biens; terrains, commerce,mais aussi la maison dont maman m" a fait donation.

Pourquoi???

Puis-je demander à combien elle va été évaluée???

Quel pourcentage va être déduit des biens restants???

Merci beaucoup de votre aide.

Suzette